

Prisonnière de Téhéran

Jean-Baptiste Herrera , Gaël Bocandé

Édition du samedi 10 et du dimanche 11 novembre 2007

Mots clés : documentaire, propagande, UQAM, Pénitencier et prison, Québec (province), Iran (pays)

Une étudiante de l'UQAM attend que s'ouvre son procès pour propagande contre le régime iranien



Photo: Agence France-Presse

Étudiante à l'Université du Québec à Montréal, Mehrnoushe Solouki a eu le malheur de vouloir tourner un documentaire dans son pays d'origine, l'Iran. Arrêtée, emprisonnée dans de dures conditions, puis libérée mais en étant empêchée de quitter l'Iran, elle doit maintenant subir son procès le 17 novembre. C'est une jeune femme inquiète qui a rencontré cette semaine nos collaborateurs.

Téhéran -- Depuis la cabine téléphonique d'où nous l'appelons, sa voix est à peine audible, couverte par le vacarme de la rue Ferdosi, une des grouillantes artères du centre de Téhéran.

«Je porterai un foulard rouge, ce sera plus facile pour me reconnaître.» Rendez-vous est pris avec Mehrnoushe Solouki à l'entrée d'un centre commercial dans le nord de la ville.

Légèrement crispée, elle nous attend sur une petite place inondée par la lumière des néons qui s'efforcent de donner un semblant de vie aux boutiques alentour. La poignée de main est timide, mais le sourire est là. Pourtant, depuis neuf mois, cette Franco-Iranienne de 38 ans vit un véritable cauchemar.

Un mauvais rêve qui pourrait prendre fin le 17 novembre, jour de son procès. Elle devra répondre de «propagande contre le régime en lien avec la tentative de réalisation d'un film», une accusation qui n'est pas sans évoquer les heures les plus noires de l'ère soviétique.

Elle nous entraîne dans un ersatz de Starbuck Coffee comme on imagine mal qu'il puisse en exister dans ce pays. Il y règne une atmosphère chaleureuse. Elle semble un peu se détendre et raconte son histoire, que les médias américains, canadiens et français ont évoquée une première fois en mai dernier mais qui ne semble pas prendre fin.

Doctorante à l'Université du Québec à Montréal, Mehrnoushe Solouki s'intéresse de près à la question des minorités religieuses en Iran. C'est avec toutes les autorisations nécessaires et des recommandations d'universitaires québécois qu'en décembre 2006 elle commence le tournage d'un documentaire sur les cimetières juifs, arméniens et zoroastriens. Elle y découvre des charniers où reposent les victimes des purges politiques de la fin de la guerre Iran-Irak. En 1988, entre 4000 et 6000 opposants ont été exécutés, sous prétexte d'avoir voulu renverser le pouvoir en place avec l'appui de Saddam Hussein.

«À ce moment-là, j'ai décidé de réorienter l'angle de mon film, reconnaît-elle, mais j'étais loin d'imaginer que

cela m'attirerait les foudres du régime.»

L'arrestation

Elle est arrêtée le 17 février 2007. À l'évocation de ces souvenirs, son visage se ferme. «J'étais en salle de montage quand cinq hommes armés sont venus me chercher. Sans aucune explication, ils ont emporté mes cassettes, confisqué mes passeports et conduite à la prison d'Evin.» Elle passera un mois entre les murs de la section 209, celle, à la réputation sinistre, des détenus politiques, enfermée dans une cellule minuscule éclairée en permanence. C'est à la prison d'Evin que la photojournaliste irano-canadienne Zahra Kazemi a été battue à mort en juin 2003. «On me disait quasiment tous les jours que je sortirais prochainement.»

Victime de la paranoïa de la République islamique, pour qui tous les binationaux sont des espions en puissance, on tente de lui faire avouer des liens avec la Commission canadienne des droits de la personne. Retrouvant un peu d'humour, elle ironise sur le cynisme de ses geôliers: «Ils me félicitaient pour la beauté des images de mon film et m'énuméraient fièrement les noms des autres réalisateurs emprisonnés ici.»

La libération

Elle est libérée le 19 mars, après le versement d'une caution de 80 000 euros par ses parents, qui doivent hypothéquer leur maison. Aucune charge n'est retenue contre elle, on lui rend ses passeports, mais une enquête judiciaire est ouverte et on lui interdit de quitter le pays.

Commence alors une plongée vertigineuse dans les méandres de la justice iranienne. «Au début, j'avais décidé de laisser la procédure suivre son cours.»

Pendant quatre mois, elle garde le silence. À ses amis, elle mentira même, disant qu'elle doit rester sur place pour s'occuper de sa mère malade. Puis, lasse de voir que son dossier n'avance pas, elle décide de contacter l'ambassade de France à Téhéran et fait parvenir une lettre à Nicolas Sarkozy.

S'il ne se passe pas grand-chose côté français, au Québec, où elle a emménagé en 2004 et obtenu le statut de résidente depuis 2005 tout en devenant membre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, un très actif comité de soutien est créé par le producteur Denis McCready. L'organisme Reporters sans frontières s'implique dans le dossier.

Un accident

La situation de Mehrnoushe devient de plus en plus délicate. Le 29 juillet, elle est renversée par un motard qui prend la fuite. L'«accident», délibéré ou pas, la laisse avec de graves séquelles physiques. Plusieurs opérations chirurgicales ne viendront pas à bout de ses blessures. Son médecin demande un rapatriement médical vers l'Europe, mais les autorités iraniennes refusent.

Pendant deux mois, elle vit dans la peur et préfère se réfugier dans les locaux de l'ambassade de France, qui suit discrètement l'affaire. «Mon avocat de l'époque refusait de m'y accompagner. Il ne voulait pas s'attirer d'ennuis.»

À la fin du mois de septembre, contre toute attente, la situation semble pourtant enfin se débloquer. «Après un entretien avec le juge et la consultation de mon dossier, il s'est avéré que mon interdiction de quitter le territoire n'était pas valable», raconte-t-elle en réajustant son hijab qui, tel un discret affront aux mollahs, glisse sur ses cheveux.

Faux espoir

Persuadée d'être enfin libre, elle commence à organiser son départ. C'est sans compter sur l'ubuesque administration iranienne. Son emprisonnement et son assignation à résidence lui ont fait dépasser le délai de séjour de quatre mois accordé aux binationaux. Elle doit donc obtenir un bon de sortie. Lors de cette ultime

formalité, ses papiers lui sont de nouveau confisqués. «Ils jouent vraiment avec mes nerfs», s'emporte-t-elle, haussant le ton pour la première fois depuis le début de l'entretien.

Emportée par le flot de ses paroles, elle n'a pas touché à son café. Un peu troublée par cette rencontre, elle nous avoue: «Depuis neuf mois, mon seul lien avec l'extérieur, c'est le clavardage. À Téhéran, je ne vois personne, les gens craignent des représailles.» Une crainte justifiée, car le lendemain nous serons «poliment» invités à quitter le sol iranien.

Cette solitude forcée l'accompagnera aussi le jour de son procès: le 17 novembre, elle sera jugée à huis clos. Elle risque jusqu'à deux ans de prison ferme.

Collaboration spéciale